

UNIVERSITE DE BORDEAUX

Décision portant nomination du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle B (sciences chimiques et sciences des matériaux), emploi-type Assistant-e ingénieur-e en analyse chimique, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE DE BORDEAUX, session 2022

Le président de l'université de Bordeaux,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition des jurys des examens professionnels de recrutement dans le corps des assistants ingénieurs prévus par le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'examens professionnels pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle B (sciences chimiques et sciences des matériaux), emploi-type Assistant-e ingénieur-e en analyse chimique, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE DE BORDEAUX, au titre de l'année 2022 :

Madame TREGUER-DELAPIERRE Mona, professeure des universités de 1^{ère} classe, présidente, Université de Bordeaux, Pessac.

Monsieur PENIN Nicolas, ingénieur de recherche de 1^{ère} classe, vice-président, Université de Bordeaux, Pessac.

Monsieur BLANCO Jean-François, ingénieur de recherche hors classe, expert, Institut national polytechnique de Toulouse, Toulouse.

Madame DASSIE Emilie, ingénieure de recherche de 2^{ème} classe cnrs, Centre national de la recherche scientifique, Arcachon.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Talence, le 21 octobre 2022,

La Directrice Générale des Services Adjointe,



Marie-Béatrice CELABE